



COMMUNIQUE DE L'USP du 4 juin 2018

Délation : nouvelle trahison de Mme Buzyn

« Notre ministre » a signé un [décret](#) organisant la dénonciation automatique et immédiate des patients par les tiers (familles, tuteurs, établissement) au maire de leur commune. Or, le maire est souvent bailleur, ou partie prenante dans les organismes bailleurs, voire employeur.

Depuis des mois, nous sommes déjà contraints de dire au patient : « Désolé, je ne peux vous voir avant trois mois, nous sommes en attente de ruissellement ». Désormais, nous devons mettre en garde les familles : « Attention, si vous le dénoncez, il aura peut-être un casier psychiatrique à vie » ! Voilà la logique terrible de ce décret.

Au plus, le directeur de l'établissement pénitentiaire doit être mis au courant du retour du patient de l'hôpital.

Déjà lors du quinquennat calamiteux de Nicolas Sarkozy, nous dûmes faire face à une prétendue [prévention](#) de la [délinquance](#) que nous avons dénoncée avec le collectif national unitaire anti-délation. Dès cette époque, c'est un esprit de suspicion à l'encontre de larges catégories de populations qui dominait.

C'est la continuation de la même logique : au lieu d'être considérés comme personnes devant être accompagnées, protégées ou soignées, les familles fragilisées, les mineurs, les malades mentaux sont désignés comme présumés délinquants et source de danger pour la société. Les préoccupations d'ordre public prennent le pas sur les politiques de la famille, de l'éducation ou de la santé.

Nicolas Sarkozy voulais imposer aux professionnels le partage d'information au niveau local. Ici pas de difficulté : Mme Buzyn décrète le partage d'information au niveau local et l'automatisme de la procédure pourrait permettre à tout un chacun de ne pas se sentir concerné ; les petites mains de l'administration s'en chargerons !

Nous sommes inquiets pour les libertés alors que pour Madame Buzin, tout ne saurait que s'arranger pourvu qu'il y ait une procédure et/ou un contrôle, comme elle l'a affirmé à François Ruffin [à l'Assemblée nationale](#) pour tenter de démontrer que tout allait bien en psychiatrie.

La casse organisée de l'hôpital se poursuit, et notamment celle de la psychiatrie.

Manifestement, l'augmentation du renoncement aux soins reste pour nos gouvernants la meilleure façon de faire des économies à court terme !

Le ministère est incapable de régler les problèmes du [centre hospitalier du Rouvray en grève](#). Il gère sans imagination la baisse d'un milliard d'euros du budget des hôpitaux (communiqué [Redonnez-nous un\(e\) ministre de la Santé](#)).

Nous n'attendrons rien du discours de juin du président Macron, avec les mesures de ruissellement promises, car jusqu'à présent, comme [pour les autres services publics](#), c'est le goutte à goutte des soins palliatifs qui semble au programme !

Une nouvelle fois donc la psychiatrie ne suscite qu'un intérêt sécuritaire (communiqués [Non à l'instrumentalisation sécuritaire de la psychiatrie](#), [Le ministre de l'Intérieur, Gérard Colomb, donne aujourd'hui ses consignes à la psychiatrie](#), [Non au programme de soins ambulatoires en prison](#) !) et l'on s'étonne que les signatures de messieurs Le Drian et Collomb ne figurent pas en bonne place sur cet infâme décret.

Voilà où conduit le « sens pratique » coloré de pragmatisme prétendument apolitique.

Le conseil de l'Ordre trop occupé sans doute à défendre les patrons contre les médecins du travail et les travailleurs (communiqué [Le docteur Djemil interdit d'exercice pour 3 mois par le conseil de l'Ordre](#)) semble une nouvelle absent pour défendre le cœur de notre métier que constitue le secret médical !

L'USP demande le retrait immédiat de ce décret et s'associera à toute démarche allant dans ce sens !

Pierre Paresys
Pascal Boissel

Union Syndicale de la Psychiatrie, 52 rue Gallieni, 92240 Malakoff
Tél : 01 46 57 85 85 - Fax : 01 46 57 08 60
uspsy@free.fr - www.uspsy.fr